

SI VOUS ETES

Loge de pianos nous trouvons vous fait que nous veniez quand même et nous donnerons dans cinq minutes des connaissances au sujet de pianos qu'il nous a pris des années à acquérir; nous vous trouvons les meilleurs pianos au Sud, à des prix marqués en chiffres écrits, et nous vous donnons pour la première fois la liste des pianos nous trouvons vous faire la qualité et vous faire des conditions sur notre plan de paiements telles qu'elles seront conformément avec votre bourse et les temps actuels.

JUNIUS HART PIANO HOUSE, LTD.,

J. P. SIMMONS, Trésorier et Gérant

1601 RUE DU CANAL, NOUVELLE-ORLÉANS.

Télé. Marquette.

ASSASSINAT ET DECÈS

Arrivée au Bureau de Banque
dans les dernières 24
heures.

MARSHALS — Chas. F. Leidner,
membre de Lilly B. Schneekes, Gen.
P. Kapp, à Jenot S. Dely, Alcide
Nieto à Martha Wimbush, France
Berrett à Lulu V. Kermode,
Edward Lambert à Cecilia Haar,
A Fred Martineau à Thelma Patterson,
Zeno Brown à Marc Train, Elias W.
Angelo à Pauline Harris.

MARSHALS — Mme. W. H. Newell,
un garçon, W. C. Wherry, un
garçon J. Luis, un garçon J. P.
Thomas, un garçon E. Luker, un
garçon Casino Bonn, une fille T.
Tompson, une fille.

LAWRENCE — David C. Lore, 27 ans,
l'Hôpital Infirmary; Mme Lucy C.
Krusen, 26 ans, 2624 Quatrete; G.
E. Rodriguez, 4 ans, N. O. Sanita-
rium; V. J. Jacobs, 25 ans, St.
Peter et Lampert; J. Schum-
acher, 31 ans; J. A.ette, Paul
de Coste, 31 ans; Mrs. Frost, Mme
Matthew J. Jones, 21 ans, w Land-
ing; A. Kinn, 22 ans; J. Lampert,
Kinn, 44 ans, 1124 St. Paul; J. Murphy, 2 mois,
Assassination d'Heribert Hermann
dans St. Philippe et Frieder.

A L'HÔTEL DE VILLE.

L'espropriation des terres destinées à l'aménagement du Parc de Ville

Il n'est pas du tout certain que les procédures d'expropriations entamées par la ville pour établir la possession de terres destinées à l'aménagement du Parc de Ville vont être interrompues parce que les agents locaux refusent d'avancer la somme d'argent requise pour éviter la New Orleans Jockey Club de préparer autre chose.

C'est du moins avis de M. Sam Girouard, avocat de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Le conseiller juré de la municipalité a déclaré qu'il continuait à faire des documents relatifs à cette affaire et que la ville abstenait volontiers de faire autre chose.

Il a été dit que les agents locaux refusaient d'avancer l'argent parce que la ville ne pouvait pas fournir les garanties nécessaires mais les fonctionnaires de la ville n'étaient pas d'accord.

Le maire Paul Caperton a été prévenu que les agents locaux refusaient de prêter cette somme et de faire aucune demande pour leur avancement.

Il a été ajouté que les agents locaux étaient dans la ville et avaient été prévenus que les agents locaux refusaient de prêter cette somme et de faire aucune demande pour leur avancement.

Le procureur général de la Nouvelle-Orléans, M. Nauman, a écrit à la Banque nationale de Whitney de ne pas prêter l'argent de la ville, mais il dit que l'avocat de cette institution bancaire a été informé que le montant d'expropriation établi à 800,000 ou toute somme nécessaire peut être emprunté aux agents locaux ou à toute autre institution financière.

Un autre côté le crédit assez accordé au Parc de Ville est suffisant pour garantir l'emprunt.

Le avocat de cette association, Mr. Guérin a écrit à M. Moquin, com-

missaire des travaux publics, une lettre dans laquelle il demande des informations sur l'étendue des dommages causés au pont tournant de la rue Marais, sur le Vieux Bassin, par le renversement de la Canadienne Canal & Navigation Company.

Ce pont a été endommagé il y a quelques jours mais la compagnie refuse de payer les réparations, prétendant qu'elles n'étaient pas responsables des dommages.

Après un échange de lettres M. McMurtry a décidé d'interdire les procès à la compagnie.

M. McMurtry, commissaire des travaux publics, a été prévenu hier matin de l'achèvement des préparations au pont tournant de la rue Marais, sur le Vieux Bassin, par le renversement de la Canadienne Canal & Navigation Company.

Ce pont a été endommagé il y a quelques jours mais la compagnie refuse de payer les réparations, prétendant qu'elles n'étaient pas responsables des dommages.

Après un échange de lettres M. McMurtry a décidé d'interdire les procès à la compagnie.

M. McMurtry, commissaire des travaux publics, a été prévenu hier matin de l'achèvement des préparations au pont tournant de la rue Marais, sur le Vieux Bassin, par le renversement de la Canadienne Canal & Navigation Company.

Ce pont a été endommagé il y a quelques jours mais la compagnie refuse de payer les réparations, prétendant qu'elles n'étaient pas responsables des dommages.

Après un échange de lettres M. McMurtry a décidé d'interdire les procès à la compagnie.

M. McMurtry, commissaire des travaux publics, a été prévenu hier matin de l'achèvement des préparations au pont tournant de la rue Marais, sur le Vieux Bassin, par le renversement de la Canadienne Canal & Navigation Company.

Ce pont a été endommagé il y a quelques jours mais la compagnie refuse de payer les réparations, prétendant qu'elles n'étaient pas responsables des dommages.

Après un échange de lettres M. McMurtry a décidé d'interdire les procès à la compagnie.

M. McMurtry, commissaire des travaux publics, a été prévenu hier matin de l'achèvement des préparations au pont tournant de la rue Marais, sur le Vieux Bassin, par le renversement de la Canadienne Canal & Navigation Company.

Ce pont a été endommagé il y a quelques jours mais la compagnie refuse de payer les réparations, prétendant qu'elles n'étaient pas responsables des dommages.

Après un échange de lettres M. McMurtry a décidé d'interdire les procès à la compagnie.

M. McMurtry, commissaire des travaux publics, a été prévenu hier matin de l'achèvement des préparations au pont tournant de la rue Marais, sur le Vieux Bassin, par le renversement de la Canadienne Canal & Navigation Company.

Ce pont a été endommagé il y a quelques jours mais la compagnie refuse de payer les réparations, prétendant qu'elles n'étaient pas responsables des dommages.

Après un échange de lettres M. McMurtry a décidé d'interdire les procès à la compagnie.

M. McMurtry, commissaire des travaux publics, a été prévenu hier matin de l'achèvement des préparations au pont tournant de la rue Marais, sur le Vieux Bassin, par le renversement de la Canadienne Canal & Navigation Company.

Ce pont a été endommagé il y a quelques jours mais la compagnie refuse de payer les réparations, prétendant qu'elles n'étaient pas responsables des dommages.

Après un échange de lettres M. McMurtry a décidé d'interdire les procès à la compagnie.

M. McMurtry, commissaire des travaux publics, a été prévenu hier matin de l'achèvement des préparations au pont tournant de la rue Marais, sur le Vieux Bassin, par le renversement de la Canadienne Canal & Navigation Company.

Ce pont a été endommagé il y a quelques jours mais la compagnie refuse de payer les réparations, prétendant qu'elles n'étaient pas responsables des dommages.

Après un échange de lettres M. McMurtry a décidé d'interdire les procès à la compagnie.

M. McMurtry, commissaire des travaux publics, a été prévenu hier matin de l'achèvement des préparations au pont tournant de la rue Marais, sur le Vieux Bassin, par le renversement de la Canadienne Canal & Navigation Company.

Ce pont a été endommagé il y a quelques jours mais la compagnie refuse de payer les réparations, prétendant qu'elles n'étaient pas responsables des dommages.

Après un échange de lettres M. McMurtry a décidé d'interdire les procès à la compagnie.

M. McMurtry, commissaire des travaux publics, a été prévenu hier matin de l'achèvement des préparations au pont tournant de la rue Marais, sur le Vieux Bassin, par le renversement de la Canadienne Canal & Navigation Company.

Ce pont a été endommagé il y a quelques jours mais la compagnie refuse de payer les réparations, prétendant qu'elles n'étaient pas responsables des dommages.

Après un échange de lettres M. McMurtry a décidé d'interdire les procès à la compagnie.

M. McMurtry, commissaire des travaux publics, a été prévenu hier matin de l'achèvement des préparations au pont tournant de la rue Marais, sur le Vieux Bassin, par le renversement de la Canadienne Canal & Navigation Company.

Ce pont a été endommagé il y a quelques jours mais la compagnie refuse de payer les réparations, prétendant qu'elles n'étaient pas responsables des dommages.

Après un échange de lettres M. McMurtry a décidé d'interdire les procès à la compagnie.

M. McMurtry, commissaire des travaux publics, a été prévenu hier matin de l'achèvement des préparations au pont tournant de la rue Marais, sur le Vieux Bassin, par le renversement de la Canadienne Canal & Navigation Company.

Ce pont a été endommagé il y a quelques jours mais la compagnie refuse de payer les réparations, prétendant qu'elles n'étaient pas responsables des dommages.

Après un échange de lettres M. McMurtry a décidé d'interdire les procès à la compagnie.

M. McMurtry, commissaire des travaux publics, a été prévenu hier matin de l'achèvement des préparations au pont tournant de la rue Marais, sur le Vieux Bassin, par le renversement de la Canadienne Canal & Navigation Company.

Ce pont a été endommagé il y a quelques jours mais la compagnie refuse de payer les réparations, prétendant qu'elles n'étaient pas responsables des dommages.

Après un échange de lettres M. McMurtry a décidé d'interdire les procès à la compagnie.

M. McMurtry, commissaire des travaux publics, a été prévenu hier matin de l'achèvement des préparations au pont tournant de la rue Marais, sur le Vieux Bassin, par le renversement de la Canadienne Canal & Navigation Company.

Ce pont a été endommagé il y a quelques jours mais la compagnie refuse de payer les réparations, prétendant qu'elles n'étaient pas responsables des dommages.

Après un échange de lettres M. McMurtry a décidé d'interdire les procès à la compagnie.

M. McMurtry, commissaire des travaux publics, a été prévenu hier matin de l'achèvement des préparations au pont tournant de la rue Marais, sur le Vieux Bassin, par le renversement de la Canadienne Canal & Navigation Company.

Ce pont a été endommagé il y a quelques jours mais la compagnie refuse de payer les réparations, prétendant qu'elles n'étaient pas responsables des dommages.

Après un échange de lettres M. McMurtry a décidé d'interdire les procès à la compagnie.

M. McMurtry, commissaire des travaux publics, a été prévenu hier matin de l'achèvement des préparations au pont tournant de la rue Marais, sur le Vieux Bassin, par le renversement de la Canadienne Canal & Navigation Company.

Ce pont a été endommagé il y a quelques jours mais la compagnie refuse de payer les réparations, prétendant qu'elles n'étaient pas responsables des dommages.

Après un échange de lettres M. McMurtry a décidé d'interdire les procès à la compagnie.

M. McMurtry, commissaire des travaux publics, a été prévenu hier matin de l'achèvement des préparations au pont tournant de la rue Marais, sur le Vieux Bassin, par le renversement de la Canadienne Canal & Navigation Company.

Ce pont a été endommagé il y a quelques jours mais la compagnie refuse de payer les réparations, prétendant qu'elles n'étaient pas responsables des dommages.

Après un échange de lettres M. McMurtry a décidé d'interdire les procès à la compagnie.

M. McMurtry, commissaire des travaux publics, a été prévenu hier matin de l'achèvement des préparations au pont tournant de la rue Marais, sur le Vieux Bassin, par le renversement de la Canadienne Canal & Navigation Company.

Ce pont a été endommagé il y a quelques jours mais la compagnie refuse de payer les réparations, prétendant qu'elles n'étaient pas responsables des dommages.

Après un échange de lettres M. McMurtry a décidé d'interdire les procès à la compagnie.

M. McMurtry, commissaire des travaux publics, a été prévenu hier matin de l'achèvement des préparations au pont tournant de la rue Marais, sur le Vieux Bassin, par le renversement de la Canadienne Canal & Navigation Company.

Ce pont a été endommagé il y a quelques jours mais la compagnie refuse de payer les réparations, prétendant qu'elles n'étaient pas responsables des dommages.

Après un échange de lettres M. McMurtry a décidé d'interdire les procès à la compagnie.

M. McMurtry, commissaire des travaux publics, a été prévenu hier matin de l'achèvement des préparations au pont tournant de la rue Marais, sur le Vieux Bassin, par le renversement de la Canadienne Canal & Navigation Company.

Ce pont a été endommagé il y a quelques jours mais la compagnie refuse de payer les réparations, prétendant qu'elles n'étaient pas responsables des dommages.

Après un échange de lettres M. McMurtry a décidé d'interdire les procès à la compagnie.

M. McMurtry, commissaire des travaux publics, a été prévenu hier matin de l'achèvement des préparations au pont tournant de la rue Marais, sur le Vieux Bassin, par le renversement de la Canadienne Canal & Navigation Company.

Ce pont a été endommagé il y a quelques jours mais la compagnie refuse de payer les réparations, prétendant qu'elles n'étaient pas responsables des dommages.

Après un échange de lettres M. McMurtry a décidé d'interdire les procès à la compagnie.

M. McMurtry, commissaire des travaux publics, a été prévenu hier matin de l'achèvement des préparations au pont tournant de la rue Marais, sur le Vieux Bassin, par le renversement de la Canadienne Canal & Navigation Company.

Ce pont a été endommagé il y a quelques jours mais la compagnie refuse de payer les réparations, prétendant qu'elles n'étaient pas responsables des dommages.

Après un échange de lettres M. McMurtry a décidé d'interdire les procès à la compagnie.

M. McMurtry, commissaire des travaux publics, a été prévenu hier matin de l'achèvement des préparations au pont tournant de la rue Marais, sur le Vieux Bassin, par le renversement de la Canadienne Canal & Navigation Company.

Ce pont a été endommagé il y a quelques jours mais la compagnie refuse de payer les réparations, prétendant qu'elles n'étaient pas responsables des dommages.

Après un échange de lettres M. McMurtry a décidé d'interdire les procès à la compagnie.

M. McMurtry, commissaire des travaux publics, a été prévenu hier matin de l'achèvement des préparations au pont tournant de la rue Marais, sur le Vieux Bassin, par le renversement de la Canadienne Canal & Navigation Company.

Ce pont a été endommagé il y a quelques jours mais la compagnie refuse de payer les réparations, prétendant qu'elles n'étaient pas responsables des dommages.

Après un échange de lettres M. McMurtry a décidé d'interdire les procès à la compagnie.

M. McMurtry, commissaire des travaux publics, a été prévenu hier matin de l'achèvement des préparations au pont tournant de la rue Marais, sur le Vieux Bassin, par le renversement de la Canadienne Canal & Navigation Company.

Ce pont a été endommagé il y a quelques jours mais la compagnie refuse de payer les réparations, prétendant qu'elles n'étaient pas responsables des dommages.